

LES ENSEMBLES PAYSAGERS INDISSOCIABLES ET SOLIDAIRES DU CANAL DU MIDI

LA PLAINE DU LANGUEDOC

Le canal du Midi serpente, dans une « mer de vignes », à la rupture de pente entre les paysages méditerranéens du piémont de la Montagne Noire au nord, et, au sud, la vaste dépression soumise aux crues et aux déplacements historiques du lit de l'Aude, jalonnée de digues et animée de nombreuses structures arborées.

Espace de transition à la biodiversité très riche, cette situation en balcon est unique à l'échelle de l'itinéraire. De nombreux villages et composantes patrimoniales s'égrènent sur les abords : Le Somail, la collégiale de Capestang, l'oppidum d'Ensérune, l'étang de Montady, les écluses de Fonsérannes... Cette longue séquence très fréquentée est soumise à différents enjeux : au droit de Sallèles d'Aude, le canal de Jonction relie le canal du Midi au canal de La Robine, dans un paysage de vignobles et d'activités industrielles et touristiques ; en amont, le canal du Midi est en covisibilité directe avec plusieurs parcs éoliens du Lezignanais ; à l'approche de Narbonne et de Béziers, l'urbanisation resserre l'ouvrage, brouille sa lisibilité et la qualité de ses abords.

Communes concernées

13 dans l'Aude : Argeliers, Argens-Minervois, Cuxac d'Aude, Ginestas, Mirepeisset, Moussan, Ouveillan, Paraza, Roubia, St Marcel sur Aude, St Nazaire d'Aude, Sallèles d'Aude, Ventenac en Minervois.

1 dans l'Hérault : Béziers, Capestang, Colombiers, Cruzy, Nissan les Ensérunes, Poilhes, Quarante

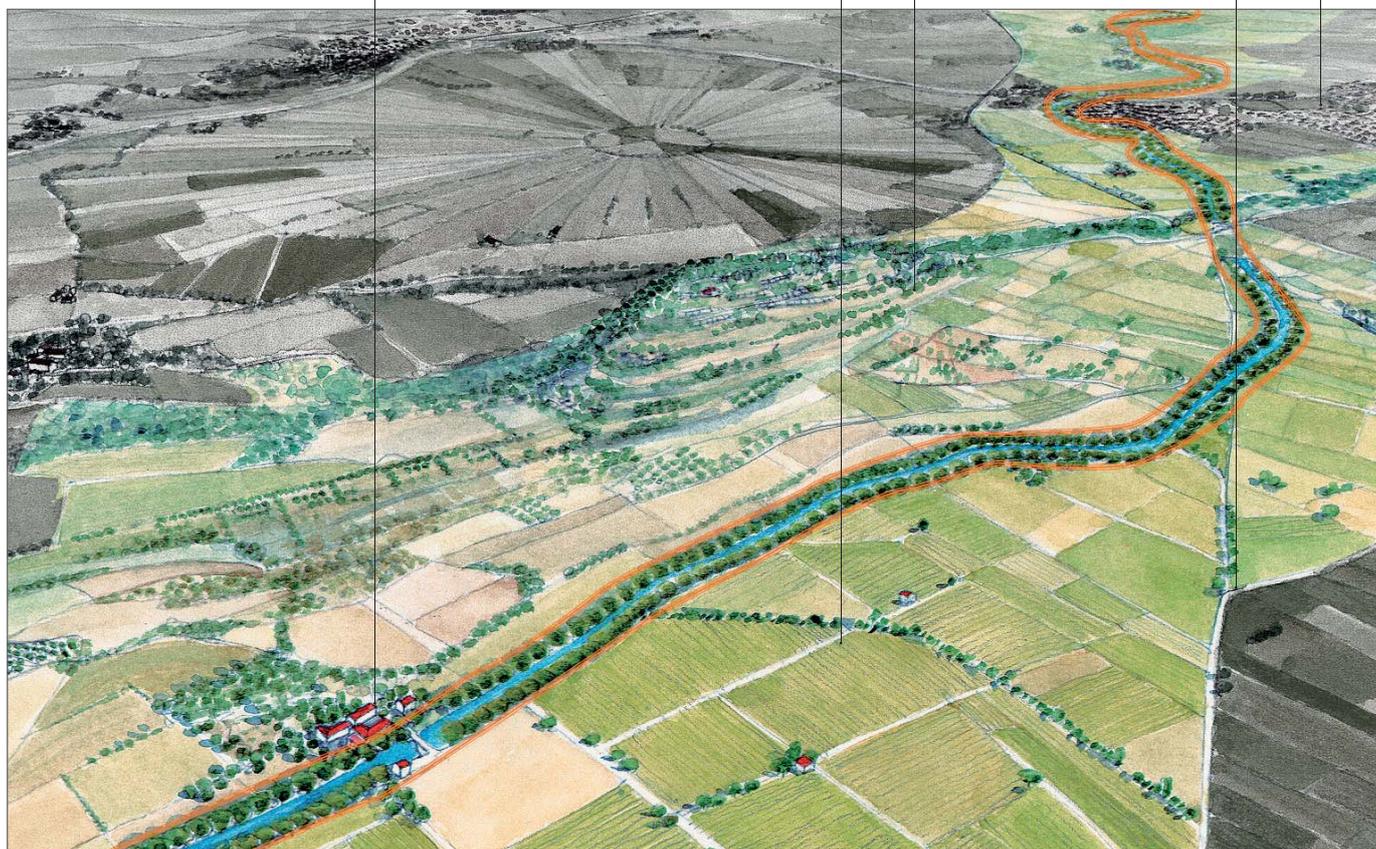
Les corps de fermes, les domaines viticoles et châteaux participent à la singularité des paysages écrans du canal du Midi. Par leur présence et leurs agrandissements, ils témoignent de la dynamique économique du territoire. Les parcs et alignements qui les accompagnent renforcent leur fonction de repère dans le paysage et participent à leur attractivité visuelle.

Les structures végétales diversifient le paysage, soulignent les courbes du relief, appellent le regard, jalonnent les routes

Les villages sont hors du périmètre du site classé des paysages du canal du Midi

L'omniprésence des parcelles viticoles porte loin le regard depuis le canal et en direction de celui-ci

Les limites du site sont matérialisées par des routes ou chemins



LA PLAINE DU LANGUEDOC

(c) Serena Palazzi

LA PLAINE DU LANGUEDOC

Description de l'ensemble paysager

Très grande séquence (le plus long des 10 ensembles paysagers) comprenant tout le « Grand Bief » sans écluse d'Argens-Minervois à l'ouest à Béziers à l'est, mais aussi le canal de Jonction jusqu'à Sallèles puis l'amorce du canal de la Robine jusqu'à Narbonne.

C'est un ensemble paysager de transition entre la Montagne Noire et la plaine du Languedoc. A partir de l'épaulement de collines d'Argens-en-Minervois, il se caractérise par un étagement jusqu'à la mer, et une plaine ponctuée de collines et de bassins, où se mêlent vigne et espaces naturels méditerranéens à la végétation et aux couleurs caractéristiques : terres rouges ou blanches, fuseaux noirs des cyprès, feuillage argenté des oliviers....

Il met en scène de nombreux sites remarquables et éléments patrimoniaux, qui font de ce tronçon l'un des plus célèbres et fréquentés : pont-canal du Répudre, hameau du Somail, collégiale de Capestang, étang de Capestang, oppidum d'Ensérune, étang de Montady, écluses de Fonsérannes, silhouettes de la ville ancienne de Béziers et de la cathédrale de Narbonne.

D'Argens-Minervois à Ginestas, le canal sinue au pied de petites collines et plateaux de faible altitude, où se mêlent vigne et espaces naturels méditerranéens. Au sud le vignoble s'étend jusqu'à l'Aude dont la ripisylve constitue une limite paysagère forte.

A partir de Ginestas la plaine s'élargit, le canal traverse le vignoble. Deux points particuliers ressortent sur ce secteur : le hameau du Somail, ancien port sur le canal, qui connaît un fort développement de l'habitat individuel et une déprise agricole qui se traduit par des parcelles de vigne et de vergers à l'abandon ; la zone industrielle de Truillas, point d'appel au droit de la jonction entre le canal du Midi et le canal de jonction vers la Robine.

Le canal de Jonction rejoint le canal de la Robine après le franchissement de l'Aude au sud de Sallèles d'Aude, dans des paysages plats quadrillés de canaux. Les paysages traversés sont des vignobles ponctués de domaines (Moussoulens, Vedilhan, Montlaurès, Bougnat...), épaulés par des microreliefs à l'ouest et la ripisylve de l'Aude à l'est, jusqu'à l'approche de Narbonne où le parcellaire se fractionne et le paysage devient périurbain.

D'Argeliers au Malpas, le canal s'appuie au nord sur une nouvelle série de pittoresques « pechs » aux formes arrondies, entaillés par des ruisseaux et dont les masses boisées de pins en crête ferment l'horizon.



La plaine du Languedoc : des paysages ouverts et animés par la viticulture

LA PLAINE DU LANGUEDOC

Description de l'ensemble paysager

Au sud, le canal surplombe la plaine et l'étang de Capestang, paysage plat, ouvert à perte de vue où s'élèvent les collines de Nissan- lez-Ensérune en arrière-plan.

Le territoire est en grande partie viticole à la fois sur les pentes douces des collines et en plaine, ponctué de grands domaines et leur végétation d'accompagnement, points d'appel dans le paysage (Sériège, Pradels, Malviés).

Dans la plaine se détachent des alignements de platanes en bordure des routes (RD 11, RD 16) ou signalant l'entrée de domaines viticoles (Preissan, Aureille).

La situation du canal en belvédère, sinuant à flanc de coteau et souligné par un double alignement de platanes, identifie fortement cet ensemble paysager et offre des vues et des perspectives spectaculaires vers la plaine et l'étang de Capestang, l'oppidum d'Ensérune, mais aussi les sinuosités du canal lui-même et les villages qui le bordent (silhouettes d'Ouveillan et collégiale de Capestang).

Après le seuil du Malpas, où passent la Via Domitia et le canal souterrain d'assèchement de l'étang de Montady et que le canal du Midi franchit par le premier tunnel navigable au monde, le canal traverse le plateau dominant la vallée de l'Orb.

Il jouxte au niveau de Colombiers l'étang de Montady, site classé, premier plan visuel ouvert mettant en scène la butte et le village de Montady.



Le périmètre du site classé jouxte celui de l'étang de Montady

Entre Colombiers et Béziers le canal serpente dans la plaine viticole ponctuée de domaines (Ginestet).

A l'approche de Béziers, l'urbanisation périurbaine (zones d'activités, extension résidentielle, noeud routier) se développe en bordure des voies (RN9, RD64, RD11) et se resserre autour du canal brouillant sa lisibilité.

Les écluses de Fonsérannes sont en relation visuelle avec la ville ancienne de Béziers en position de balcon sur l'Orb et marquée par la silhouette de la cathédrale de St Nazaire.

Béziers constitue le point de rencontre d'un paysage de plateau issu des derniers contreforts de la Montagne Noire avec la plaine du littoral.

Narbonne, autre grande agglomération de cet ensemble paysager, présente une approche très différenciée : au nord friches industrielles à l'abandon, petit parcellaire de jardins, « cabanisation » ; au sud zones commerciales, activités et équipements (station d'épuration, autoroute ...).

Cet ensemble paysager se caractérise par un étagement jusqu'à la mer, et une plaine ponctuée de collines et de bassins, où se mêlent vigne et espaces naturels méditerranéens, cadre de quelques sites emblématiques spectaculaires.



Une des écluses de Fonsérannes

LA PLAINE DU LANGUEDOC

Le site classé dans cette séquence

Les espaces naturels méditerranéens et les paysages viticoles, qui forment un écrin pittoresque dans lequel le canal imprime son tracé sinueux et participent à la mise en scène des éléments de patrimoine, sont inclus dans le site classé, qui vise ainsi à :

- **préserver la lisibilité du canal en proposant un « fuseau de protection continu » au plus près des villes et des villages ;**

- **élargir le périmètre en de nombreux lieux pittoresques :**

- des lieux emblématiques du canal : hameau historique du Somail, canal de Jonction, tunnel du Malpas, écluse octuple de Fonsérannes, épanchoir de Gailhousty.

- des plaines à large co-visibilité : plaine de Narbonne.

- des points remarquables : abords des pont-canaux du Répudre et de la Cesse, des zones de fouilles antiques d'Amphoralis, des Bories, du relais de Pigasse, et de l'ancienne commanderie templière du château de Preissan ; cône de vue sur la collégiale de Capestang ; abords du domaine viticole de Régimont-le-Haut et de la pente d'eau de Béziers. Enfin toute l'interface entre le canal et le site classé de l'étang de Montady.

- Valoriser les silhouettes des villages du sillon audois :

- adossés aux reliefs : Cuxac-d'Aude, Moussan, Ouveillan;

- traversés par le canal, profitant du balcon sur les plaines agricoles : Ventenac-en-Minervois, Roubia;

- organisés en circulades : Ginestas.

Tout au long des 55 km, le périmètre préserve l'écrin paysager du grand bief :

- en rive Nord, il préserve au maximum la continuité des micro-reliefs auxquels le canal s'appuie, ou situés en co-visibilité avec l'ouvrage : petits coteaux du Minervois à l'ouest, petits coteaux sud de Cruzy, de Quarante, «pechs» du Thau, colline de Roquemelane et le célèbre oppidum d'Ensérune à l'est; il préserve les vues en incluant largement les beaux méandres d'Argeliers et la bande boisée le long de l'extension de la zone industrielle de Truilhas; et en s'appuyant sur les lignes structurantes du parcellaire et les routes (RD 326 à l'est d'Argeliers); il se cale contre l'urbanisation : Roubia, Paraza, Ventenac-en-Minervois, Mirepeisset, Argeliers,...

- En rive Sud, à l'ouest, il protège les paysages de plaine viticole en se calant sur la ripisylve de l'Aude, imite paysagère forte et continue; dans la plaine, il vient au plus près de l'urbanisation : Saint-Nazaire d'Aude, Sallèles-d'Aude; il préserve les vues depuis les routes : RD 5 à l'ouest de Capestang et RD 37 au nord de Poilhes. Il intègre les majestueux alignements de platanes de « l'ancien chemin de l'étape », dite « La Minervoise » (RD 5 dans l'Aude et RD 11 dans l'Hérault), et certains abords de la Via Domitia (sites de fouilles archéologiques à Colombiers).

Le long du canal de La Robine, de la jonction à Narbonne, le site classé protège les paysages de la vaste plaine agricole et inondable de l'Aude, depuis les dernières maisons de Sallèles d'Aude au nord jusqu'à la rocade de Narbonne au sud :

- en rive nord-est, il suit la RD 1318, rejoint la ripisylve de l'Aude, puis se cale sur les limites visuelles du maillage bocager de la plaine;

- en rive sud-est, il protège les perspectives sur le pittoresque site du pont Eiffel, suit le sommet des hauteurs de Lavallière, Pépusque et les Crouzettes, et inclut le château de Vedilhan, son beau vignoble et sa remarquable cave viticole.



Les parcs des domaines viticoles ponctuent le paysage

LA PLAINE DU LANGUEDOC

Les objectifs particuliers de gestion du site

La gestion dans cette partie du site classé des paysages devra s'attacher à :

- **préserver l'intégrité paysagère des petits reliefs sur lequel le canal s'appuie ou qui composent son fond de scène ;**

- **préserver les paysages naturels et ruraux ;**

- **écarter les projets de grande échelle,** (infrastructures routières, projets touristiques, éoliens,...) dont la taille bouleverse l'échelle de perception du canal dans son paysage ;

- **préserver la qualité des paysages viticoles, en particulier :**

- dans un contexte économique difficile, veiller au maintien des pratiques respectueuses des paysages;

- accompagner le développement des activités d'oenotourisme;

- sauvegarder et entretenir les ripisylves de l'Aude, de ses affluents (le Répudre, la Cesse) et de l'Orb, **les cordons arborés des bocages et les haies brise-vent ;**

- **stabiliser et requalifier les silhouettes et les franges urbaines qui ourlent les espaces agricoles protégés par le classement ;**

- **Construire en synergie des projets de gestion sur les sites emblématiques et remarquables, soumis à une forte pression touristique, en particulier :**

- hameau du Somail, qui bénéficie de réflexions et d'actions de la part des collectivités concernées;

- abords insolites du canal à Sallèles-d'Aude (alignement de pins parasol), pont-canal sur la Cesse, épanchoir du Patiasse dans la plaine de Truilhas, approche de l'étang asséché de Montady et de la colline d'Ensérune;

- secteur du canal de Jonction jusqu'au canal de la Robine, incluant notamment Gailhousty et le canal d'atterrissement de l'étang de Capestang, les bords de l'Aude;

- le site de Fonsérannes qui fait l'objet d'un projet de requalification et d'aménagement par la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

- **Protéger et requalifier les premiers-plans des itinéraires de découverte des paysages les plus remarquables du canal ;**

- **Intégrer la dimension paysagère dans les grands projets : future ligne LGV au niveau de Cuxac d'Aude et Narbonne.**

Par ailleurs, un projet d'Opération Grand Site est en cours, incluant les neuf écluses de Fonsérannes, l'étang d'Ensérune et le tunnel du Malpas.

En outre, les villages situés en rive du canal mériteraient des stratégies adaptées du type site patrimonial remarquable : Argens-en-Minervois, Roubia, Paraza, Ventenac-en-Minervois, Mirepeisset et Poilhes ;

Ainsi, le site classé dans cette unité paysagère, permet de **valoriser et relier entre eux**, tout au long de ce parcours très fréquenté, **une multitude d'ouvrages patrimoniaux, de lieux emblématiques ou remarquables, de villages et de paysages méditerranéens particulièrement pittoresques.**

MONUMENTS HISTORIQUES CONCERNÉS PAR LE SITE CLASSÉ

• **Commune de Ventenac-Minervois :** « Aqueduc de Répudre », inscrit le 19 novembre 1942

• **Commune de Saint-Nazaire-d'Aude :** « Pont neuf du Somail », inscrit le 21 novembre 1997 ; « Ancienne glacière », « Façades et toiture ancien bâtiment du garde », inscrites le 11 août 1998

• **Commune de Ginestas :** « Pont Vieux », « Chapelle », « Façades et toitures ancienne auberge », inscrits le 11 août 1998

• **Commune de Sallèles d'Aude :** « Epanchoir de Gailhousty, pont, perrons, écluse », classés le 14 octobre 1996

• **Commune de Capestang :** « Epanchoir à siphon du fer de Mulet », inscrit le 27 octobre 1997

• **Commune de Poilhes :** domaine de Régimond-le-Haut, classé le 3 février 1937 (site archéologique)

• **Commune de Narbonne :** oppidum de Montlaurès, classé le 16 février 1937

• **Commune de Nissan-Lez-Ensérune :** colline d'Ensérune, classée les 11 Août 1922, 5 mars 1935, 21 Janvier 1936, décret du 12 janvier 1927

• **Commune de Béziers :** pont-canal sur l'Orb, inscrit le 29 août 1996 ; écluses de Fonsérannes, classées le 14 octobre 1996

LA PLAINE DU LANGUEDOC

PALETTES DES ESSENCES VÉGÉTALES RECOMMANDÉES

STRATE ARBORÉE



Aulne glutineux



Micocoulier de Provence



Pin parasol



Cèdre



Mûrier blanc et noir



Platane



Chêne vert

Olivier d'Europe,
variétés locales

Saule blanc



Cyprès d'Italie



Oranger des osages



Tamaris commun



Cyprès de Provence



Peuplier blanc

Tilleul à petites
feuilles

Érable de Montpellier



Peuplier d'Italie



Jujubier



Pin d'Alep

LA PLAINE DU LANGUEDOC

PALETTES DES ESSENCES VÉGÉTALES RECOMMANDÉES

STRATE ARBUSTIVE



Arbousier



Gattillier



Nerprun alaterne



Buplèvre ligneux



Genévrier



Pistachier térébinthe



Ciste blanc



Genévrier oxycèdre



Pittosporum



Ciste pourpre



Laurier noble



Romarin



Ciste de Montpellier



Lavatère maritime



Viorne tin



Euphorbe arborescente



Pistachier lentisque



Vigne



Filaire à feuilles étroites



Myrte commun

LA PLAINE DU LANGUEDOC

PALETTES DES MATÉRIAUX RECOMMANDÉS

STRUCTURE DU MUR

Moellon calcaire



Moellon
calcaire

FINITIONS DE FAÇADE

Enduit taloché
Enduit badigeon



Enduit
taloché



Enduit
badigeon



TEINTES RECOMMANDÉES

COUVERTURE

Tuiles «canal»



Tuiles «canal»